



Rapport
d'activité
DREAL
Occitanie
2019

Le mot du directeur

Sous l'autorité de Didier Kruger de janvier à septembre, puis avec l'interim assuré par Laurence PUJO, l'activité de la DREAL Occitanie pendant l'année 2019 a été riche, intense, utile au territoire et à ses habitants et habitantes. Les agentes et les agents, les managers, les directeurs et directrices métiers, et les chefs d'UD et d'UiD y ont joué leur rôle, chacun ou chacune à son niveau, pendant toute l'année, auprès de Didier KRUGER, Laurence PUJO, Cyril PORTALEZ, Sébastien FOREST et Yamina LAMRANI-CARPENTIER.

J'ai pris mes fonctions le 1^{er} décembre 2019 et j'ai pu mesurer combien la DREAL est engagée auprès des préfets, préfet de région et préfètes et préfets de département, pour répondre aux attentes des partenaires du territoire, faciliter, accompagner, rendre possible. En interne, 2019 a vu le lancement de démarches importantes dans le domaine du management ou de la qualité de vie au travail.

Ce rapport d'activité 2019 présente une sélection d'actions et de résultats, conduits et obtenus sous l'autorité du préfet de région ou des préfètes et préfets de département, et qui témoignent de la vitalité de nos missions et de l'importance de nos interventions pour améliorer le quotidien des habitantes et des habitants de l'Occitanie.

Patrick BEFFG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



Siège toulousain de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, D. Le Boulbard





Site montpellierain Montmorency de la Dreal Occitanie — DREAL Occitanie, C. Lavit

Sommaire

Directeur de la publication: Patrick Berg
Coordination: DREAL Occitanie/Cab-Com – Brigitte Poncet
Conception graphique, illustrations: DREAL Occitanie/Cab-Com – Didier Le Boulbard
Crédit photographique, illustrations: DREAL Occitanie, DIR Sud-Ouest, Édouard Chéré, Laurent Mignau/Terra, Macrovector/Freepik
Impression: DREAL Occitanie/SG/DILA, sur papier labellisé
Photo de couverture: Gorges de la Jonte



4

Contribuer à la cohésion territoriale et sociale de l'Occitanie par un aménagement durable du territoire



10

Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire de la région



16

Préserver les ressources naturelles de la région : eau, biodiversité, sites et paysages



22

Lutter contre le changement climatique, développer les énergies renouvelables et l'économie verte



26

Renforcer la sécurité des personnes et des biens



32

Développer la connaissance au service de nos missions



34

Assurer notre fonctionnement et notre expertise et garantir la cohésion et la convivialité



CONTRIBUER À LA COHÉSION TERRITORIALE ET SOCIALE DE L'OCCITANIE PAR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Le RésO Planif Occitanie : un réseau toujours aussi utile !

Le RésO Planif Occitanie a été très actif avec : une deuxième assemblée générale qui a réuni plus de cent participants autour des questions d'actualités en planification ; trois conseils d'administration ; six groupes de travail thématiques lancés ; l'organisation de trois journées de partage de pratiques et quatre formations en partenariat avec le CVRH. Rassemblant les treize DDT-M, la DREAL, la DRAAF et le CVRH, il continue également à offrir à ses membres une veille réglementaire régulière et un site intranet rassemblant de nombreuses ressources documentaires, le décryptage des derniers textes réglementaires, la réalisation d'études et des partenariats externes qui s'élargissent.



Achèvement de trois ateliers des territoires de Mende, Figeac et Brès-Tuyères

L'année 2019 a vu l'achèvement de trois Ateliers des Territoires : deux portant sur le thème « Patrimoine et aménagement », initié sur les communes de Mende (Lozère) et de Figeac (Lot) ; et un relatif à la prise en compte de l'eau dans les politiques d'aménagement, à Brès-Tuyères (Lozère).



Sur Mende, comme sur Figeac, les ateliers ont permis de faire émerger un projet de territoire, de mettre en évidence des projets démonstrateurs (logements, commerces, musée, espaces publics...) et de tracer la « feuille de route » qui a servi de socle au plan d'actions cœur de ville.

Le plan « Action cœur de ville » répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire. Le préfet du Lot et la préfète de Lozère ont coordonné les services et mobilisé les moyens de l'État pour le projet.



Un CRHH au format rénové

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) réunit les partenaires de ces politiques. Présidé par le préfet de région, il est composé de représentants des collectivités locales, de professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier et de la construction, et de représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, de l'insertion ou de la défense des personnes fragiles. Sa réunion plénière

annuelle s'est déroulée, le 12 mars 2019, sous un format rénové : les bilans et programmations financières de productions de logement sociales, d'amélioration de l'habitat et d'hébergement ont été présentés par le biais de films et de témoignages. L'après-midi a été consacrée à des tables rondes interactives sur la redynamisation des centres anciens, le plan logement d'abord, la connaissance et les partenariats.

Les travaux du CRHH se sont déclinés en 2019 au cours de sept bureaux qui constituent depuis, cette année, le comité de pilotage du plan « initiative copropriétés » et qui sont le lieu d'échange des thématiques de l'hébergement et du logement.

DALO dix ans après

Le 3 octobre 2019, s'est tenu un séminaire sur le thème du droit au logement opposable, avec pour objectif de faire un point plus de dix ans après la mise en œuvre de cette loi qui affirme comme principe fondamental que le logement et l'hébergement sont des droits et que l'État s'en porte garant.

Concrètement, c'est la possibilité de déposer un recours quand les autres dispositifs légaux n'ont pas permis aux personnes mal logées, ou en attente depuis longtemps d'un logement social, d'accéder à un logement décent ou un hébergement adapté à leurs besoins. Toute personne doit pouvoir se saisir de ce droit et l'État doit faire reloger (ou héberger) les personnes reconnues prioritaires.

Dix ans après, les attentes sont fortes et les besoins nombreux : avec 5 000 à 6 000 recours déposés chaque année, l'Occitanie est la quatrième région qui totalise le plus de recours DALO.

C'est dans ce cadre que s'inscrivait ce séminaire, l'occasion de rassembler les membres des treize commissions installées, de faire un bilan et de dresser les perspectives de cette politique essentielle à la cohésion sociale de notre territoire, confirmée en ce sens par les textes législatifs qui lui ont succédé.



Logements en bord de Garonne (Haute-Garonne)





La DREAL au salon du littoral les 25 et 26 septembre

Le salon du littoral a ouvert ses portes le 25 septembre et s'est terminé le lendemain. Spécifique à la Méditerranée, il se positionne comme plate-forme de rencontres et d'échanges entre les acteurs et professionnels pour un développement durable du littoral, s'inscrivant ainsi pleinement dans le cadre du Plan Littoral 21 conduit par l'État et la Région Occitanie.

La DREAL, la DIR Méditerranée et les DDT-M de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales (délégations mer et Littoral) y ont tenu le stand de l'État : présentation, échanges avec les visiteurs, intervention de la DREAL à une conférence sur les opérations de dragage des ports. Une campagne de photos aériennes du littoral par hélicoptère a également été réalisée par la DREAL dans le cadre de son observatoire et a permis de montrer notre littoral vu du ciel. Étienne GUYOT, préfet de région, et Didier CODORNIU, premier vice-président du conseil régional, ont remis, le 25 septembre, les prix aux lauréats de l'appel à projets *Avenir littoral*¹ d'un montant de 1 389 000 euros dont le préfet de région a annoncé la reconduction 2020 pour un montant de 9 000 000 euros pour l'État.

¹ Cet appel à projet visait à soutenir le développement de solutions innovantes par et pour les acteurs du littoral, afin d'accompagner l'émergence de nouvelles filières économiques maritimes en Occitanie dans le numérique, les filières halio-alimentaires, l'innovation de rupture ou l'appui aux PME. Il s'agit de favoriser des sources d'emploi durables tout en répondant aux défis climatique, démographique et économique.



Littoral d'Occitanie (Hérault)



Construction d'une canalisation de transport « sealine » à Sète et Frontignan



Opération de pose de la canalisation dans la darse du port de Sète (Hérault)

En 2019, la construction de la nouvelle canalisation de transport d'hydrocarbures de *BP France* s'est poursuivie à Sète et Frontignan. Cet ouvrage, autorisé par arrêté préfectoral du 18 mai 2018, permettra d'approvisionner le dépôt pétrolier de la société de Gestion des Dépôts d'Hydrocarbures (GDH) en remplacement du sealine actuel dans un état vieillissant et dégradé. Les travaux terrestres et maritimes, de construction de la canalisation et

d'une plateforme de déchargement des navires au sein de la *darse 2* du Port de Sète, sont prévus pour une période de dix-huit mois. L'inspection de l'environnement a mené, au cours de l'année, plusieurs actions de contrôle de ce chantier complexe.

Ce nouvel ouvrage de transport d'hydrocarbures, reliant le Port de Sète au dépôt pétrolier le plus important d'Occitanie, permettra de maintenir l'activité du dépôt et la sécurité des approvisionnements énergétiques de la région et des régions limitrophes.

Validation du plan pluriannuel d'intervention quinquennal de l'EPF

L'établissement public foncier (EPF) d'État Languedoc-Roussillon s'est étendu à la région Occitanie en 2017. Dès son extension, l'établissement est intervenu sur plusieurs actions de portage foncier à la demande des nouveaux territoires. Afin de donner un cadre stratégique à son action, l'EPF a engagé en 2018 la révision de son programme pluriannuel d'intervention 2019-2023 que le préfet de région a approuvé début 2019.

Ce programme ambitieux engage l'EPF à permettre la production de 9 000 logements pour les cinq ans à venir dans le cadre d'un modèle d'aménagement fortement réorienté vers la préservation des ressources et la revitalisation.

La mission Autorité environnementale en Occitanie

- 1 000 dossiers reçus en 2019 pour avis ou décisions ;
- 328 sollicitations pour avis (+23 %) ;
- 319 sollicitations pour décisions « cas par cas » plans et programmes dont 9 % soumis à évaluation environnementale ;
- 365 sollicitations pour décisions « cas par cas » projets dont 11% soumis à évaluation environnementale ;
- 21 séances de travail et la grande majorité des avis a été rendue de manière collégiale.

Le nombre de saisines pour avis « urbanisme et planification » est en forte hausse :

- 16 saisines pour des SCoT (5 en 2018) ;
- 107 saisines pour des PLU (+ 20 % rapport à 2018) ;
- un dépôt record de PLU intercommunaux, avec 12 dossiers en 2019 contre 2 en 2018 ;
- un afflux de PCAET, avec 43 dossiers en 2019 contre un en 2018 ;
- le nombre de dossiers pour décisions au cas par cas reste très soutenu.



Chaîne de production de l'usine Perrier-Vergèze à Vergèze (Gard)

Première autorisation environnementale du Gard délivrée à Perrier-Vergèze

Le 16 janvier 2019, l'arrêté autorisant la restructuration de l'usine de conditionnement de l'eau minérale gazeuse Perrier, exploitée par la société Nestlé Waters Supply Sud a été signé par Didier LAUGA, préfet du Gard, en présence de Sylvie IVON, directrice du site Perrier à Vergèze.

Cet arrêté d'autorisation environnementale est le premier dans le Gard pour un projet industriel d'une telle envergure, depuis l'entrée en vigueur de la procédure en mars 2017.

Pour répondre à la demande de son marché, l'exploitant de la source Perrier a entrepris la restructuration de son site industriel pour augmenter ses capacités de production et de stockage. Dès la phase d'élaboration du projet, la DREAL, au titre de son rôle de coordinateur IOPE de l'autorisation environnementale, a accompagné l'industriel dans ses démarches administratives en le dirigeant vers les procédures environnementales adéquates et en favorisant les échanges avec les autres services de l'État (DDT-M, ARS, SDIS).

L'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale a été menée dans un délai compatible avec le projet industriel, en prenant en compte l'ensemble des enjeux environnementaux : la procédure a été bouclée en six mois et vingt-deux jours.

Les journées du Pont du Gard

Organisées par la compagnie des commissaires enquêteurs « Languedoc-Roussillon » avec le soutien de la DREAL, les journées d'échange se sont déroulées les 10 et 11 octobre 2019, autour de la place essentielle de l'enquête publique au sein de la démocratie participative et du rôle primordial du commissaire enquêteur, pour recueillir les avis du public et éclairer l'autorité compétente dans sa prise de décision. Les participants sont venus de toute la région parmi lesquels des représentants de l'État, tribunaux administratifs, collectivités territoriales, université, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et cabinets d'études, associations, autres partenaires essentiels de l'enquête publique et membres des compagnies de commissaires enquêteurs.

La contribution à la cohésion territoriale et sociale de l'Occitanie par un aménagement durable, c'est aussi :

- les assises de l'éducation à l'environnement et au développement durable en Occitanie ;
- les journées de la qualité de la construction ;
- la réunion du « Club accessibilité » ;
- la journée ARRE ;
- la journée logement et habitat indigne.



Ville fortifiée d'Aigues-Mortes (Gard)



ACCÉLÉRER LE DÉSENCLA- VEMENT ROUTIER ET FERROVIAIRE DE LA RÉGION

Contrôle routier

Vaste opération de contrôle coordonnée sur six départements

Le lundi 22 avril en soirée et le mardi 23 avril, dès 6 heures, lendemain du week-end pascal, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Occitanie ont réalisé une vaste opération de contrôle coordonnée, sur plusieurs sites dans les départements de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, de l'Aude et du Gard. L'objectif était de vérifier les conditions de travail des conducteurs routiers présents



Poids lourd lors d'un contrôle routier

et notamment les conditions dans lesquelles ces derniers bénéficiaient de leur repos hebdomadaire.

Cette opération qui a mobilisé vingt-deux agents de la DREAL a permis le contrôle de soixante-seize véhicules et la constatation de soixante-sept infractions pour la plupart auprès de contrevenants étrangers. La majeure partie de ces infractions concernait des manquements à la Réglementation Sociale Européenne (cinquante-huit) et tout particulièrement le non-respect des conditions du repos hebdomadaire normal (trente-deux). Au total, 79 978 € ont été consignés lors de cette opération.

Depuis plusieurs années, la DREAL Occitanie organise ce type d'opération coordonnée trois ou quatre fois par an dans un but de régulation économique et de lutte contre la concurrence déloyale d'une part, de préservation de conditions de travail pour les conducteurs routiers européens d'autre part.

RN113

L'utilité publique de la déviation de Lunel reconnue

La RN113, longue d'environ 37 km, constitue une artère interurbaine entre Montpellier et Nîmes, parallèle à l'autoroute A9 dans sa section la plus saturée, dont la fonction reste principalement la desserte des nombreuses agglomérations du secteur.

Le projet de déviation, long de 6,4 km en profil deux fois une voie, prévoit le contournement des agglomérations de Lunel et Lunel-Vieil.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme s'est déroulée au printemps 2019. L'arrêté de Déclaration d'utilité publique a été signé le 20 décembre 2019.



Début des travaux d'élargissement de la rocade toulousaine

Dans la continuité de la construction des écrans antibruit, les travaux d'élargissement à deux fois deux voies du périphérique sud-toulousain entre les échangeurs de Rangueil (sortie n°23) et de Lespinet (sortie n°20) ont débuté le 7 janvier 2019 pour une durée de trois ans, jusqu'à fin 2021.

Ce chantier d'un montant de 25 M€, dont l'aboutissement marquera l'achèvement de la mise à deux fois trois voies de la rocade toulousaine, est réalisé sous une circulation importante (112 000 véhicules par jour).

Compte tenu de ce trafic, le maintien de deux voies dans les deux sens de circulation, avec suppression

des bandes d'arrêt d'urgence et limitation de la vitesse à 70 km/h, a été retenu pour la durée de l'ensemble du chantier afin de limiter la gêne des usagers durant les travaux.

Sous la conduite du préfet de région, les actions de communication ont été menées par la DREAL pour informer le public et les usagers du démarrage du chantier ainsi que des déviations liées aux fermetures de nuit du périphérique et de jour des bretelles de sortie nécessaires à la bonne exécution des travaux.

L'année 2019 aura permis, conformément au calendrier prévu, de reconfigurer les bretelles de sortie du périphérique extérieur de l'échangeur des Demoiselles (sortie n°21) et de Lespinet en une sortie unique en direction du centre-ville et du complexe scientifique de Rangueil.

Réunion publique RN21 déviation Adé



Éperon rocheux de Cambidos (Hautes-Pyrénées)

L'opération de mise à deux fois deux voies de la RN21 entre Marquisat et Lourdes dans les Hautes-Pyrénées, doit franchir sur la commune d'Adé, un éperon rocheux contenant potentiellement de l'amiante. Lors d'une réunion publique, sous la conduite du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, la DREAL a présenté le calendrier indicatif du programme des investigations. Ainsi le 19 février 2019, a été réalisé l'état initial des mesures d'air ambiant et à l'intérieur de trois habitations qui n'a relevé aucune fibre d'amiante; des prélèvements de matériaux dans les colluvions de l'éperon rocheux ont été effectués par le CEREMA et des fibres d'amiante ont été détectées dans six prélèvements sur vingt. La prochaine étape, en 2020, consistera en des sondages carottés.



Reconfiguration des bretelles de sortie du périphérique de l'échangeur des Demoiselles et de Lespinet (sorties n°20 et n°21) en une sortie unique (Haute-Garonne)



Aménagement à deux fois deux voies de la RN124

Visite des cofinanceurs

En 2019, les travaux de la déviation de Gimont, dans le Gers, se sont poursuivis avec la livraison des ouvrages de franchissement de la voie SNCF et de la rivière Marcaoue, le démarrage des travaux de l'ouvrage de rétablissement de la voie communale n°2 (OA 875) en septembre et le démarrage de la première tranche des travaux de terrassements et de chaussées de la section courante.



Lançage du tablier du pont sur la Gimone (Gers)

Les travaux de franchissement de la Gimone et l'échangeur de Fontenilles sont en cours. La réception de ces ouvrages est prévue pour la fin du premier semestre 2020. Ces travaux ont fait l'objet d'une visite des cofinanceurs, l'État, la Région Occitanie et du département du Gers le 8 octobre 2019, à l'occasion du lancement du tablier Sud de l'ouvrage sur la Gimone.

RN88

Mise en service de la première partie du contournement de Baraqueville

Le contournement de Baraqueville, dans l'Aveyron, comprend la mise à deux fois deux voies de la RN88 sur une longueur de 14,5 km et la création de deux diffuseurs complets à Baraqueville et à Calmont. La première partie du contournement de Baraqueville entre les deux échangeurs a été mise en service les 14 et 15 octobre 2019. L'inauguration en présence des cofinanceurs s'est déroulée le 29 octobre 2019.

Les travaux de cette section de huit kilomètres ont débuté en 2014 par la construction du viaduc du Lenne, long de cent-trente-huit mètres, pour franchir le cours d'eau sans porter atteinte aux zones d'habitat d'espèces protégées, comme la loutre d'Europe. La construction

des ouvrages d'art et le rétablissement des voies traversantes du chantier a débuté en avril 2015 et les travaux de terrassement se sont engagés à partir de novembre 2016. La réalisation des chaussées s'est achevée en 2019. La DREAL est maître d'ouvrage de cette opération sous la conduite du préfet de région.

Les travaux de la déviation se poursuivent sur la section comprise entre Marengo et le raccordement avec la deux fois deux voies située à La Mothe. Le calendrier de l'opération prévoit une fin des travaux de la déviation de Baraqueville à la fin de l'année 2022.

Lancement de l'enquête publique de la dénivellation des giratoires

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL Occitanie est maître d'ouvrage du projet de dénivellation, sur la RN88, des carrefours giratoires de Saint-Félix, les Moutiers et Saint-Marc, situés sur les communes de Rodez



Viaduc du Lenne et tracé de la RN88 (Aveyron)



et d'Onet-le-Château. Il s'agit de répondre à un objectif d'amélioration des conditions de circulation sur la rocade de Rodez.



RN 88
Rocade de Rodez

**Aménagement des carrefours de Saint-Félix,
des Moutiers et de Saint-Marc**

L'année 2019 a été consacrée à la finalisation des études préalables à l'enquête publique avec l'appui du Service d'Ingénierie Routière de la DIR Sud-Ouest. Le dossier d'enquête publique a fait l'objet en avril 2019 d'une concertation interservices de l'État, élargie aux collectivités territoriales.

Une soixantaine de services a été consultée. Cette étape a permis de faire évoluer ce dossier pour une meilleure approche du contexte territorial avant transmission à l'Autorité Environnementale du CGEDD qui a rendu son avis le 6 novembre 2019. L'arrêté d'ouverture d'enquête publique a été signé le 13 décembre 2019 par la préfète de l'Aveyron. Il prévoit une enquête publique du 6 janvier 2020 au 10 février 2020 qui portera sur la déclaration d'utilité publique, la mise en compatibilité du PLUi de Rodez agglomération, le classement des voiries et le parcellaire.

Rocade ouest de Mende

La Rocade Ouest de Mende, en Lozère, a pour objectif de participer à sortir le trafic de transit sur la RN88 du centre-ville afin de restituer l'usage des voies urbaines aux besoins des échanges locaux et ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie pour les riverains actuels de la route. La première phase concerne la construction du viaduc sur le Lot et de son giratoire d'accès à la

RN88 : début des travaux en septembre 2018 ; au printemps 2019, construction des culées et des fondations profondes sur pieux ; au cours de l'été et de l'automne 2019, réalisation des fondations et des 4 piles du viaduc et des culées; automne et hiver 2019/2020, assemblage des éléments de la charpente métallique de l'ouvrage et lancement de la charpente métallique du pont sur le Lot. Les travaux de la rocade sont financés dans le cadre du CPER pour 30 M€ selon la clef suivante: 50% État; 19% Région; 19% Département de la Lozère; 12% ville de Mende.



Lancement du tablier du pont sur la rocade ouest de Mende (Lozère)



Mise en service de la gare de Nîmes-Pont du Gard

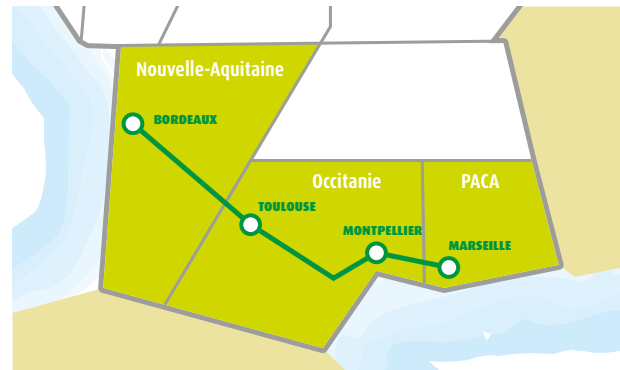
Située entre Manduel et Redessan, la gare nouvelle de Nîmes Pont du Gard s'inscrit dans le projet global du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier (CNM), programme dédié à la création d'une ligne à grande vitesse mixte (voyageur et fret) reliant les deux gares nouvelles. Le CNM vise à désengorger la ligne actuelle Nîmes-Montpellier Saint-Roch et donner une impulsion forte au développement du fret ferroviaire: livraison en décembre 2017 pour assurer la circulation des trains de marchandises (près de 70 % du trafic fret emprunte le CNM); premières circulations de voyageurs effectives depuis juillet 2018 avec l'ouverture de la gare de Montpellier Sud de France; fonctionnement nominal le 15 décembre 2019 avec la mise en service de la gare de Nîmes Pont du Gard.

Cette nouvelle gare, à 14 km de Nîmes, vient en complément de la gare historique Nîmes-centre. Elle est située au croisement de la ligne classique (essentiellement desservie par TER) « Narbonne-Nîmes (Centre)-Tarascon-Arles, et la ligne à grande vitesse Paris-Montpellier Sud de France.

La nouvelle ligne permet de faire circuler vingt-quatre TGV/jour sur le CNM et vingt-sept TGV sur la ligne classique dès la fin 2019. La capacité libérée sur la ligne classique a permis de renforcer sensiblement la desserte TER. Un million de voyageurs TGV et cent mille voyageurs TER sont attendus. À ce titre, quatorze TER supplémentaires en direction de Sète, ainsi que onze TER additionnels en direction de Lunel sont ajoutés.

Ligne Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille

L'objectif du schéma directeur de la ligne Bordeaux-Toulouse-Montpellier-Marseille est double: apporter une meilleure réponse aux usagers tout en améliorant l'équilibre économique de la ligne.



Cette liaison est un élément majeur d'aménagement du territoire: c'est la seule liaison structurante qui ne soit pas radiale. Elle traverse un vaste territoire, trois régions, huit départements, quatre métropoles. Ce véritable trait d'union entre l'Atlantique et la Méditerranée a été récemment pris en compte par l'Europe qui vient d'inscrire la section Bordeaux-Narbonne dans le Réseau Trans-Européen de Transports.

Ce projet de schéma directeur prend tout son sens à la conclusion du grand débat national: le projet traite des déplacements du quotidien avec une desserte ferroviaire lisible et renforcée de huit allers-retours entre Bordeaux et Marseille, et l'amélioration de l'offre de service dans les trains.

Séminaire Mobilités

Améliorer concrètement les déplacements au quotidien pour tous les citoyens et dans tous les territoires, telle est l'ambition de la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019.

La Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer est venue présenter, le 18 décembre 2019, au CVRH de Toulouse, aux services du MTES (DDT(M), DREAL, DIR Sud-Ouest, DIR Méditerranée et DIR Massif Central, VNF, CEREMA, ADEME) et plus de quatre-vingts participants en Occitanie son contenu, les messages à porter, les chantiers à ouvrir. Le séminaire s'est déroulé en deux temps: présentation en plénière de la loi et ateliers thématiques sur l'autorité organisatrice de la mobilité, la transition énergétique, le domicile-travail, la mobilité du quotidien, la programmation des infrastructures ou encore la gestion des petites lignes ferroviaires.

Accélérer le désenclavement routier et ferroviaire de la région et favoriser les liaisons en Occitanie, c'est aussi:

- la rencontre avec les partenaires du monde économique des transports routiers;
- la journée des agents et la journée des scolaires sur la déviation de Baraqueville avant la mise en service du premier tronçon;
- la visite avec la presse du chantier de la RN88 – Rocade de Mende.



RN88 en Aveyron





PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES DE LA RÉGION: EAU, BIODIVERSITÉ, SITES ET PAYSAGES

Paysages des rigoles d'alimentation du canal du Midi

Depuis l'inscription du canal du Midi au patrimoine mondial de l'humanité, l'État s'est engagé à protéger l'ouvrage et ses paysages par le classement des sites. Les paysages des rigoles d'alimentation constituent ainsi le cinquième et dernier classement pour répondre à cet engagement. En 2019, sous la conduite du préfet de région Occitanie, ce projet de classement a passé deux

étapes décisives: la fin de la concertation locale puis sa présentation en commission nationale des sites qui a émis un avis favorable sans réserve. Le classement devrait être pris par décret début 2020 après passage devant le Conseil d'État.

Afin d'accompagner les porteurs de projets et de fournir un cadre précis d'instruction aux travaux envisagés dans le périmètre des sites classés des paysages du canal, un cahier de gestion a été élaboré dans une large concertation au cours des années 2018 et 2019. Ce document désormais finalisé est accessible à tous sur le site internet de la DREAL Occitanie.



Paysages du canal du Midi (Donneville, Haute-Garonne)



Pyrénées-Mont-Perdu

Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens UNESCO, les États doivent établir des plans de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur.

Le plan de gestion du bien Pyrénées-Mont-Perdu a été élaboré sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, en lien avec les membres du comité directeur transfrontalier et en associant les différents partenaires du territoire dans des ateliers thématiques. Ce premier plan de gestion du bien, auquel la DREAL a contribué, a été approuvé par le préfet de région avant sa transmission à l'ambassadeur délégué pour la France auprès de l'UNESCO.

« Dire mes paysages »

Cet appel à contribution a été ouvert du 6 juin au 31 décembre 2019, dans le cadre du printemps des paysages. L'objectif était de recueillir le ressenti personnel des habitants et visiteurs de l'Occitanie sur les paysages dans lesquels ils vivent ou ont vécu, se promènent, et auxquels ils sont attachés. Près de deux-cents témoignages ont été déposés parmi lesquels ceux d'une douzaine d'établissements scolaires. Une valorisation des contributions sera assurée par le réseau paysage d'Occitanie.





Projets de territoires pour la gestion de l'eau

L'instruction du 7 mai 2019 sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) trouve ses fondements dans le rapport de la cellule d'expertise dite cellule Bisch, lancée en novembre 2017 par les ministres de l'Écologie et de l'Agriculture pour examiner les projets de territoire en cours.

Le bassin Adour-Garonne a été source d'inspiration pour cette nouvelle instruction sur les aspects suivants : désignation d'un préfet référent, définition d'une feuille de route en amont du processus, mise en place d'une démarche de coconstruction, possibilité d'avoir recours à un garant indépendant. L'instruction apporte également des éléments sur : les modalités de validation du PTGE et en particulier des volumes d'eau associés ; la prise en compte du changement climatique qui doit intervenir dès la réalisation du diagnostic des ressources et des besoins en eau du territoire de projet ; les conditions de financement par les Agences de l'eau et la définition du volume de substitution.

En Adour-Garonne, il existe actuellement dix PTGE : deux sont validés, sept sont en cours d'élaboration et un est à lancer, sans compter d'autres projets qui pourraient émerger des territoires.

Deux retours d'expériences pour favoriser les échanges avec d'autres territoires ont été organisés en 2019, en Adour-Garonne, par la DRAAF, l'Agence de l'eau et la DREAL avec l'appui du CVRH et du Lab'O : à Bordeaux, à destination des services de l'État pour identifier les conditions de réussite d'un PTGE et les défis à relever ; et à Boé (Lot-et-Garonne), avec les différents porteurs de PTGE pour travailler en intelligence collective sur la conception des stratégies agricoles en situation d'incer-

titude et sur la réalisation du diagnostic socio-économique, étape incontournable de la démarche PTGE.

Gypaètes barbus

Plusieurs jeunes lâchés dans les gorges de la Jonte

Le Gypaète barbu, espèce emblématique et très menacée, fait l'objet de lâchers dans les Grands-causses depuis 2012 sur deux sites d'Aveyron et de Lozère en alternance, en vue d'établir un pont entre les Pyrénées, qui abritent la population naturelle la plus importante d'Europe, et les Alpes. Il s'agit, bien sûr, de renforcer ainsi à terme la diversité génétique des oiseaux alpins tout en créant un noyau de population intermédiaire dans les Grands-Causses, qui abritent déjà la reproduction des trois autres espèces de vautours européens.



Gypaète barbu

Le Gypaète est adulte à seulement huit ans. On peut espérer prochainement une installation en tant que reproducteur dans les Grands-Causses.

Vingt individus ont été relâchés au total, dont cinq cette année en Lozère, au cours de deux opérations réunissant les partenaires institutionnels et associatifs du projet, et la population. On déplore un oiseau mort par chute et un autre par électrocution en juillet. ENEDIS s'est engagé à neutraliser cette ligne dans les meilleurs délais. Après une phase d'exploration jusque dans le Puy-de-Dôme et la Corrèze, deux des trois oiseaux du premier lâcher au moins sont de retour dans les gorges Jonte-Tarn et s'ajoutent aux trois individus subadultes cantonnés depuis 2018 dans le secteur, sans reproduction à ce jour.

Les herbiers de Posidonies en fleur au large d'Agde !

Une floraison exceptionnelle des herbiers de Posidonies a eu lieu autour du Roc du Brescou, dans l'Aire Marine Protégée du Cap d'Agde, courant février. *Posidonia oceanica*, plante à fleurs de la famille des Magnoliophytes, endémique de la Méditerranée, est retournée au milieu marin il y a plus de cent millions d'années et a conservé la production de fleurs et de fruits. Les herbiers s'observent principalement en frange côtière jusqu'à quarante mètres de profondeur.

Appelée l'« or vert de la Méditerranée », notamment parce que les poissons y frayent et y mangent, la posidonie est bien plus que cela. Elle constitue l'un des meilleurs remparts naturels contre le changement climatique pour la séquestration et le stockage de dioxyde de carbone et un écosystème qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion littorale. Une telle floraison est le signe du réchauffement climatique, mais également de la bonne qualité des eaux Agathoises.



Feuille de route « ours et pastoralisme »

Le plan d'actions ours brun 2018-2028, coordonné par la DREAL Occitanie sous l'autorité du préfet de région, préfet de massif, a pour objectif d'améliorer l'état de conservation de l'ours dans le massif des Pyrénées et d'accompagner les activités humaines en présence de l'ours. En 2019, une feuille de route Pastoralisme et Ours, validée par les ministres de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture, a été établie à partir des travaux de concertation, d'audit et d'échange menés ces deux dernières années. C'est dans ce nouveau cadre qu'un Groupe Ours des Pyrénées a été mis en place, comme espace d'échange et de partage des connaissances, par le préfet coordonnateur du massif des Pyrénées, avec les partenaires du massif. Ce Groupe a été réuni le 6 juin pour installer une nouvelle gouvernance et adopter la feuille de route. La communication auprès des éleveurs a été renforcée avec la mise en place, dès le mois de juin 2019, de l'application Info-Ours pour une communication plus rapide et plus fine de la localisation des ours à l'échelle du lieu-dit. Avec la mise en place d'alertes SMS, en s'abonnant sur le site <http://info-ours.com>, les éleveurs, les bergers et les élus reçoivent des informations sur la localisation des ours. Au 20 octobre, 1346 événements avaient été notifiés à cinq-cent-vingt-six abonnés. Le 24 octobre 2019, une nouvelle réunion a permis de faire le bilan de la saison d'estive et des actions concrètes déjà mises en œuvre pour assurer un équilibre entre ours et pastoralisme dans un contexte sensible d'augmentation des prédateurs. La population d'Ours brun est estimée en 2019 à une quarantaine d'individus sur la chaîne pyrénéenne et continue de croître lentement avec l'observation régulière, depuis plusieurs années, de nouvelles portées d'ours.



Troupeau regroupé pour la nuit dans un enclos



Soutien d'étiage Garonne-Lot- Tarn-Aveyron

Signature du protocole interbassin

Actuellement, les situations d'étiage dans le sud de France sont particulièrement marquées par le déséquilibre entre les ressources naturelles réduites en été et les besoins en eau des usages, irrigation et eau potable, qui augmentent avec la température. Les tendances, déjà à l'œuvre, du changement climatique prédisent des étiages plus précoces, plus longs et plus intenses. Depuis 1993, le soutien d'étiage mis en œuvre sur la Garonne à partir des réserves hydroélectriques permet de tendre vers la satisfaction des débits d'objectifs d'étiage. La non-concomitance des étiages entre l'axe Garonne et ses affluents a amené le préfet de région Occitanie à prendre en 2018 l'initiative d'une démarche visant à mobiliser les reliquats de volumes de

soutien d'étiage non utilisés sur les affluents (Lot, Tarn et Aveyron) au profit de l'axe Garonne. Cette démarche a abouti à la signature le 23 août 2019 d'un protocole interbassin, expérimental, entre le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, le directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne, EDF et les présidents des collectivités concernées (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, syndicat mixte du bassin du Lot, conseils départementaux de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne). Cet accord traduit l'engagement des partenaires pour une solidarité renforcée dans la gestion de l'eau.

Un séminaire planification de l'eau

Ce séminaire réunit annuellement tous les services de l'État en charge de la planification de l'eau sur le bassin Adour-Garonne. Il s'est déroulé à l'Agropole d'Agen les 14 et 15 octobre 2019 sous la houlette des membres du Secrétariat technique de Bassin : délégation de bas-

sin de la DREAL Occitanie, Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) et direction régionale de l'agence française pour la biodiversité devenue Office Français de la Biodiversité au 1^{er} janvier 2020. Environ soixante-dix participants issus de la majorité des départements du bassin ont ainsi eu l'occasion de se rencontrer, d'échanger et de partager leurs expériences, du local jusqu'au niveau du bassin en passant par le niveau régional avec les trois DREAL du bassin (Occitanie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes). À l'ordre du jour : un retour de la consultation des Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature et Secrétariats techniques locaux sur les travaux d'élaboration de l'état des lieux du troisième cycle de la Directive Cadre sur l'Eau et la mise à jour des Plans d'actions opérationnels territorialisés ; la présentation du calendrier et les modalités de travail pour l'élaboration du prochain Shéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux-Programme de mesures, pour la période 2022-2027.



Îlot gravillonneux découvert lors de l'étiage de la Garonne

Préserver les ressources naturelles de la région : eau, biodiversité, sites et paysages, c'est aussi :

- le petit déjeuner d'Oc : bioc'diversité et gouvernance ;
- Natura 2000 : trois sites d'Occitanie lauréats des grands prix 2019.



Auvillar, balcon sur la Garonne (Tarn-et-Garonne)



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'ÉCONOMIE VERTE

Service d'accompagnement pour la Rénovation énergétique

Dans le cadre de l'acte II du gouvernement consacré à la mobilisation nationale en faveur de l'emploi et des transitions, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe de travail prioritaire pour l'État. Il s'agit de renforcer la rénovation et d'améliorer l'information des particuliers pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris en faveur du climat.



Afin de lancer le nouveau service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) la secrétaire d'État Emmanuelle Wargon a réuni les partenaires régionaux le 23 août 2019. Dans cette dynamique, l'État, l'ADEME et le conseil régional ont rédigé un plan de déploiement du SARE qui sera mis en œuvre à partir de 2020.

E+C-

De l'expérimentation à la réglementation environnementale des bâtiments neufs

Le bâtiment représente près de 45 % de la consommation énergétique nationale et plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour lutter contre le changement climatique et dans la lignée de l'accord de Paris, la France a engagé la filière du bâtiment vers la production de bâtiments neufs à énergie positive et faible empreinte carbone, au travers d'une démarche collective et partagée avec les acteurs économiques et les associations.



Séminaire

Une expérimentation nationale a permis, entre 2016 et 2019, de tester une méthodologie, des niveaux d'ambition et leur soutenabilité économique. Point d'orgue de ces changements à venir, la prise en compte de l'impact carbone d'un bâtiment tout au long de son cycle de vie, depuis la fabrication des produits utilisés jusqu'à la démolition du bâtiment.



E⁺ C⁻ ÉNERGIE POSITIVE & RÉDUCTION CARBONE

Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

Afin de sensibiliser les acteurs à cette méthode et capitaliser les résultats, l'ADEME a lancé le programme Objectif bâtiment énergie-carbone. En Occitanie, l'ADEME et la DREAL ont informé les professionnels du bâtiment sur cette expérimentation, la future réglementation environnementale à venir et son impact sur la conduite d'une opération en réalisant deux colloques à Toulouse et Montpellier, six réunions de sensibilisation à Rodez, Nîmes, Perpignan, Montauban, Saint-Gaudens et Carcassonne, et une réunion d'information des fabricants. Plus de sept-cents participants sensibilisés, tous acteurs de l'acte de construire : architectes, bureaux d'études, maîtres d'ouvrage, bailleurs sociaux, industriels...

Territoires d'Occitanie pour la transition énergétique (TOTEN)

L'animation des territoires au travers du réseau TOTEN s'est concrétisée par des rencontres, organisées en partenariat avec la Région et l'ADEME, les 21 mai et 19 novembre 2019 : ateliers, tables rondes pour échanger, mutualiser.

La dynamique sur les territoires est un enjeu majeur pour vraiment engager et concrétiser la transition énergétique. Elle passe par l'implication des DDTM qui apportent un appui de proximité aux territoires.

Séminaire éolien



Un séminaire rassemblant l'ensemble des services de l'État et ses opérateurs s'est tenu le 19 décembre 2019 à Narbonne, en présence, dans sa première partie, des préfets des treize départements d'Occitanie. Il avait pour objectif de partager, dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, les enjeux d'un développement ambitieux et maîtrisé de cette filière en Occitanie. La prise en compte des questions paysagères, de biodiversité et d'acceptation locale des projets était au centre des échanges pour permettre, dans le respect de la réglementation et de l'intérêt général, un aménagement harmonieux de cette belle région avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées.

Focus sur les projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes

Les autorisations environnementales des deux projets de fermes pilotes d'éoliennes flottantes au large de Leucate/Barcarès (EFGL) et de Gruissan (EolMed) ont été signées par Sophie Elizeon, préfète de l'Aude coordinatrice, respectivement les 6 et 20 novembre 2019.

Place au soleil !

Pour l'Occitanie, dix-sept projets, pour une puissance de 102,7 MW, ont été lauréats de la sixième période de l'appel d'offres pour les centrales photovoltaïques au sol, lancé par le MTES. Les producteurs ainsi retenus ont deux ans pour construire leur installation.

Au total, la puissance installée de l'ensemble des neuf-cent-soixante-seize projets lauréats en Occitanie vient de dépasser un Gigawatt (1 069 MW). Ces projets conduiront, à terme, à produire 1 379 MWh par an soit l'équivalent de la consommation de plus de 290 000 foyers. Avec deux-cent-cinq Mégawatts, le département de la Haute-Garonne est le premier département d'Occitanie en termes de puissance installée (pour cent-cinq projets) suivi par l'Aude avec cent-cinquante-cinq Mégawatts (pour quatre-vingt-sept projets).



Le plus grand projet photovoltaïque en zone urbaine

Le 28 août a été posé le premier panneau du projet photovoltaïque de l'Oncopole de Toulouse. Ce projet urbain, présenté comme le plus important de France, s'inscrit

dans la stratégie de Toulouse Métropole de développer les énergies renouvelables sur l'aire urbaine. La production électrique correspondra à la consommation, hors chauffage, de 4 000 personnes (15 MWc, 22 GWh/an). Ce projet a pu voir le jour par une implication particulière de la DREAL et de la DDT de la Haute-Garonne, sous l'autorité du préfet de la Haute-Garonne. Cette posture facilitatrice des services de l'État a été saluée par le maître d'ouvrage et l'opérateur retenu pour la réalisation

du projet. Ce type de projet ne consomme pas d'espaces utiles et permet de valoriser une friche en milieu péri urbain, dans l'esprit de la lutte contre le gaspillage de foncier. Il intègre également une dimension particulière en termes paysager par une approche dite de Land Art. Les personnes qui survoleront la zone en avion ou avec le futur téléphérique pourront ainsi découvrir une irisation du parc photovoltaïque.

Schéma régional biomasse

Le préfet de région Occitanie et la présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ont engagé les travaux de coélaboration du schéma régional biomasse qui définit, en cohérence avec le programme régional de la forêt et du bois et le Plan régional de prévention et de Gestion des déchets, les objectifs de développement de l'énergie biomasse. Finalisé à l'automne, il a reçu l'avis favorable du Conseil régional le 15 novembre 2019 et a été adopté par le préfet de région le 5 février 2020.



Vue aérienne du projet (Haute-Garonne)



Les travaux dans les concessions hydroélectriques

Un accompagnement inédit, une réunion d'information destinée à l'ensemble des concessionnaires de la région

Le 26 novembre 2019, la DREAL a organisé, en partenariat avec la direction Occitanie de l'Agence française pour la Biodiversité (AFB), la première réunion d'information et d'échanges sur la gestion des travaux dans les concessions hydroélectriques. Ainsi, 55 % des concessionnaires, représentant 89 % du parc de la région, ont pu assister à cette demi-journée d'information.



Basé sur le retour d'expérience de la DREAL, les concessionnaires ont été sensibilisés sur le cadre général de la réalisation des travaux et les différentes procédures dans lesquelles ils s'inscrivent. L'intérêt pratique des outils mis à leur disposition, Picto notamment, a également été souligné!

Les interventions de l'AFB, plus particulièrement axées sur l'impact des travaux sur les milieux aquatiques et la

biodiversité, ont mis en avant les attendus en termes de diagnostic environnemental et de bonnes pratiques.

Cette expérience, très appréciée, sera renouvelée si le besoin se fait sentir, mais les suites sont d'ores et déjà acquises. Des réunions en bilatérale sont déjà planifiées avec certains concessionnaires autonomes.

Concession hydroélectrique de Couesque

La réunion d'instauration du comité de suivi de l'exécution et de la gestion des usages de l'eau de la concession hydroélectrique de Couesque (Aveyron) s'est tenue le 28 juin 2019. Présidée par Madame la préfète de l'Aveyron, elle a été consacrée à l'adoption du règlement de fonctionnement et a permis, au concessionnaire EDF, de présenter le bilan annuel de l'exploitation de la concession et ses perspectives. Unique en région Occitanie, ce comité est le second installé en France métropolitaine.

Instauré par la loi de transition énergétique pour la croissance verte, ce comité spécifique aux concessions hydroélectriques, rassemble, au travers de cinq collèges, l'État et les établissements publics concernés, le concessionnaire, les collectivités territoriales et de leurs groupements, des habitants riverains ou des associations représentatives d'usagers de l'eau et les organisations syndicales représentatives du personnel du concessionnaire. Il a pour objet de faciliter l'information, par le concessionnaire, sur l'exécution de la concession de Couesque et la gestion des usages de l'eau dans son périmètre et a vocation à se réunir périodiquement en fonction de l'actualité sur le périmètre de cette concession. Il sera également consulté sur toutes les opérations

structurantes modifiant les conditions d'exploitation et/ou ayant un impact significatif sur les différents usages de l'eau ou sur les enjeux en présence. L'aménagement de Couesque, sur les départements de l'Aveyron et du Cantal, concédé à EDF, avec dans son périmètre les usines hydroélectriques de Couesque et Montézic, présente une puissance supérieure à 1 000 mégawatts.

Pas de répit le samedi

L'inspection de l'environnement veille sur l'économie circulaire

La feuille de route du Gouvernement pour une économie 100 % circulaire constitue un axe fort des priorités du ministère de la Transition écologique et solidaire. Cette feuille de route est déclinée sur le territoire de la Lozère par l'UID DREAL au travers de ses actions de lutte contre les sites illégaux de gestion de déchets, qui présentent de surcroît des risques importants de pollution du milieu naturel.

L'UID DREAL a participé à deux opérations coordonnées par le Comité opérationnel départemental anti-fraude de la Lozère sous l'égide de la préfète de Lozère et du procureur de la République de Mende.

Lors de ces opérations ont été constatées plusieurs infractions: véhicules hors d'usage non dépollués; d'importants stockages de matériaux ferreux, de batteries et de bidons d'huiles usagées, ne disposant d'aucune protection en cas de fuites.

L'environnement de ces dépôts de déchets présente des vulnérabilités importantes de pollution des sols, des eaux souterraines et superficielles avec des risques de transferts rapides. À l'issue de ces visites, les suites administratives et pénales ont été proposées par la DREAL pour faire cesser ces situations illégales et mettre fin aux risques de pollution identifiés.



Éducation à l'Environnement et au Développement durable

Comment favoriser la transition écologique, créer une dynamique territoriale pour mobiliser les citoyens? La question était posée aux participants des Assises de l'Éducation à l'Environnement et au Développement durable (EEDD), qui se sont déroulées en Occitanie en 2019.

Les partenaires locaux s'engagent et portent les assises au plus près des territoires: quatorze événements se sont tenus d'avril à novembre 2019 dans la région.

La journée d'ouverture du 17 avril a rassemblé près de cent-soixante-quinze personnes, dont de nombreuses associations. Organisée par le Graine avec le soutien de l'État et la Région, cette journée a permis d'échanger autour de témoignages et de se former ensemble à l'accompagnement de dynamiques citoyennes.

Qualité de l'air intérieur

Des démarches de sensibilisation

Nous passons plus de 80 % de notre temps dans un espace clos, or l'air intérieur est deux à cinq fois plus pollué que l'air l'extérieur et sa mauvaise qualité a un impact avéré sur la santé. Améliorer sa qualité est donc une priorité de santé publique.

Cette prise de conscience, relativement récente, se traduit notamment dans la réglementation, mais également dans des actions et des projets innovants.

C'est dans ce contexte que la DREAL Occitanie et le CEREMA Sud-Ouest ont coorganisé, le 11 avril 2019 à Toulouse, une rencontre sur la qualité de l'air intérieur avec les professionnels du bâtiment et de la santé sur ces enjeux de santé publique et de qualité de la construction. Inscrite dans le cadre du Plan régional Santé Environnement 3 Occitanie (PRSE3), cette journée technique a rassemblé plus de cent-soixante personnes: collectivités, professionnels de santé, architectes, promoteurs immobiliers, bureaux d'études, entreprises, administrations. Après les constats posés par un sociologue, un médecin, l'ARS et la DREAL, toutes et tous ont pu échanger lors d'ateliers avec des conseillers médicaux en environnement intérieur, des spécialistes de la métrologie et de la ventilation et des lauréats de différents appels à projet (notamment du PRSE3 Occitanie) pour trouver des solutions à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

La lutte contre le changement climatique, développer des énergies renouvelables et l'énergie verte, c'est aussi:

- un petit déjeuner d'Oc sur la sobriété énergétique.

La qualité de l'air, un enjeu pour la santé et l'environnement

- 48 000 décès prématurés par an; (estimation 2016 Santé Publique France de l'impact sanitaire de la qualité de l'air);
- 9 % de la mortalité en France;
- 2 ans de perte d'espérance de vie à trente ans;
- 2 800 décès prématurés par an pour la région Occitanie selon l'Agence régionale de Santé;
- 3 plans de protection de l'atmosphère à Toulouse, Montpellier et Nîmes;
- 1 appel à projet lancé par la DREAL Occitanie qui a permis d'organiser 18 actions de sensibilisation du public en septembre 2019;
- Rencontres internationales air santé le 18 septembre 2019, réalisé par ATMO Occitanie et ATMO France.

Mieux respirer, c'est ça l'idée !





Pêcherie en fleur au pied du Canigou (Pyrénées-Orientales)



RENFORCER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Formation étude de dangers

Une session suivie à distance et disponible en vidéo

Le 26 septembre 2019, la DREAL a organisé une formation déconcentrée pour l'ensemble des inspecteurs des installations classées d'Occitanie, dispensée par l'administration centrale du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Cette session organisée à Toulouse a été retransmise en direct via *Jitsi* pour les inspecteurs des DDPP et des UID n'ayant pu faire le déplacement et a été enregistrée sous format vidéo afin de permettre à chacun de reparcourir les différents modules.

Cette formation s'appuie sur le nouveau guide produit par la direction générale de la prévention des risques et porte sur le traitement des études de dangers remises par les exploitants d'ICPE ou l'équilibre entre instruction au bureau et contrôle sur le terrain.





Séminaire SEVESO

Séance de travail pour les inspecteurs en charge du suivi des sites SEVESO en DREAL et en DIRECCTE

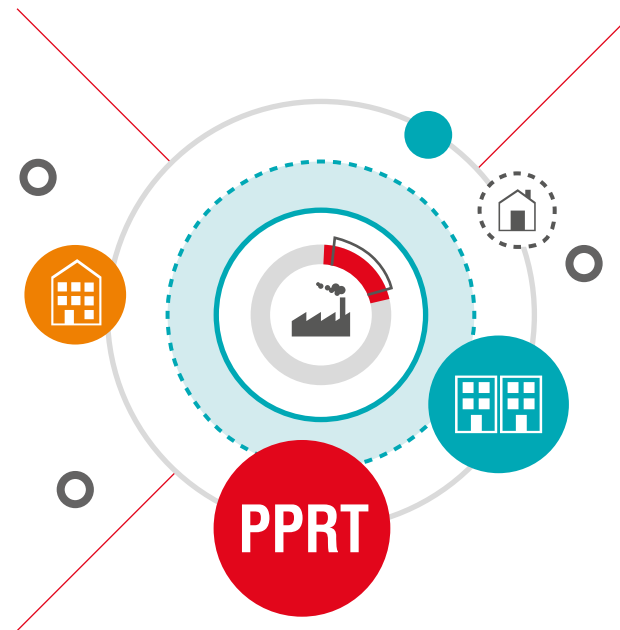
Le 26 novembre 2019 s'est tenu à la CCI de Lézignan le deuxième séminaire de travail, depuis la création de l'Occitanie, regroupant les inspecteurs de l'environnement de la DREAL et les inspecteurs du travail de la DIRECCTE. Une soixantaine d'inspecteurs ont pu partager des exemples de collaboration, mais aussi des exemples de pratiques de contrôle sur des sujets tels que le risque chimique et le risque d'explosion en entreprise, la formation des personnels et le contrôle de la sous-traitance. Le 4 septembre 2019 un protocole de collaboration régional a été signé entre les deux directeurs DREAL et DIRECCTE pour recenser les bonnes pratiques et promouvoir les échanges entre corps d'inspection autour du suivi des sites industriels à haut risque.

Journée technique régionale post-PPRT

Accompagnement des riverains dans les travaux de renforcement de leur logement en zone à risques technologique

Le 16 décembre 2019, la DREAL Occitanie, en partenariat avec l'association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs et avec l'appui des DDTM de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, a organisé une journée technique destinée aux collectivités, opérateurs et financeurs des travaux prescrits par les plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

sur les logements. Cette journée visait à sensibiliser les différents partenaires sur l'importance de la « chaîne » à mettre en place autour de ce sujet. En effet, si les PPRT sont aujourd'hui tous approuvés, le taux de réalisation des travaux (7 %) reste faible.



Après une ouverture de la journée par le sous-préfet de Narbonne, une quarantaine d'invités ont échangé sur les difficultés et partagé les clés de succès pour que les riverains puissent bénéficier d'un diagnostic et réaliser les travaux qui en découlent sur leur logement. En Occitanie, six-cent-cinquante logements sont exposés à des risques technologiques et doivent être renforcés. Des subventions existent à hauteur de 90% des mon-

tants plafonnés pour les travaux (dont 40% sous format de crédit d'impôt). L'État finance en outre près de 800 000 euros auprès des collectivités pour que ces dernières accompagnent les riverains dans leur démarche de diagnostic et travaux en zone PPRT.

Séminaire annuel UID-DRI des 13 et 14 mai à Port-Barcares

Dans la continuité du séminaire national DGPR du 24 janvier 2019, cent-vingt participants étaient regroupés pour deux jours de travail dans un cadre convivial. Au menu cette année :

- Illustration par des « travaux pratiques » de l'activité véhicule autour de deux véhicules américains importés avec la participation des agents « véhicules » chargés de la supervision des centres de contrôle technique et de la réception de véhicules.
- Des tables rondes sur des sujets à forte composante transversale : l'autorisation environnementale ; la concertation autour de projets sensibles ; les projets de méthanisation.
- Les témoignages dix-huit ans après de trois acteurs clés de l'accident de 2001 en mettant en perspective les problématiques rencontrées aujourd'hui par les inspecteurs des installations classées.
- Une vingtaine d'ateliers pour échanger sur des sujets divers : épandage, outils numériques, rapports d'inspection, décharges sauvages, synergies avec l'inspection du travail.
- La présentation du bilan 2018 et perspectives 2019 de la direction des risques industriels sous un format dynamique et innovant.



La surveillance du contrôle technique des véhicules



Véhicule au banc de contrôle (Haute-Garonne)

En Occitanie, en 2019 :

- 750 installations de contrôle technique ;
- 1 407 contrôleurs ;
- 2019, première année complète suivant la mise en place du nouveau contrôle technique qui permet d'améliorer la sécurité sur les routes et mieux contrôler les émissions polluantes des véhicules ;
- 12 agents mobilisés pour s'assurer de la bonne prise en compte des nouvelles dispositions ;
- 159 visites de surveillance de centres de contrôle de véhicules légers et de véhicules lourds ;
- 396 contrôles techniques supervisés ;
- 15 propositions de sanctions administratives.

Des crues majeures en décembre sur le bassin de la Garonne

La fin de l'année 2019 a été marquée par la succession de deux épisodes océaniques importants qui ont généré d'abondantes précipitations sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, notamment la partie surveillée par le service de prévision des crues Garonne Tarn Lot de la DREAL.

Ces pluies ont engendré des crues importantes entre le 13 et le 17 décembre 2019, marquées sur le réseau Vigicrues par le passage en vigilance jaune crues de treize tronçons et en vigilance orange crues de cinq tronçons. Les villes de Tonneins et Marmande ainsi que les villages riverains de la Garonne sur ce secteur situé en aval des

confluences du Tarn et du Lot ont été particulièrement impactés. La zone inondée s'est étendue sur la presque totalité du lit majeur, large parfois de plus de 2 km, touchant nombre d'habitations, paralysant une grande partie du réseau routier et nécessitant des évacuations préventives par les services de secours.

Au maximum de la crue, le service de prévision des crues a déclenché une mission de prises de vues aériennes, menée par l'IGN, sur la Garonne marmandaise. Par la suite, le service de prévision des crues a piloté une campagne de relevés de laisses de crue sur les secteurs à enjeux de la Garonne marmandaise et agennaise et du Gers aval. Cette campagne a été réalisée en collaboration le Référent départemental Inondation de la DDT du Lot-et-Garonne. En complément, trois bureaux d'étude ont été mandatés pour établir une cartographie des zones inondées sur ces trois secteurs.



Vue aérienne de la crue sur la Garonne marmandaise (Lot-et-Garonne)



Revue de projets éoliens

Une revue des projets éoliens a été mise en place au sein de la DREAL Occitanie début 2019. Elle regroupe les UID, coordonnatrices de la procédure « autorisation environnementale » ainsi que plusieurs directions métiers de la DREAL.



Ces réunions de revue se tiennent une fois par mois. Les dossiers abordés peuvent concerner des projets en phase amont, en instruction, plus rarement en chantier/fonctionnement, ou en phase contentieuse (mémoire en réponse, mise en œuvre de la décision de justice...). Le respect des délais est évoqué et des priorisations sont faites en fonction des dossiers présentés. Ces réunions ont pour objectif de dégager un consensus DREAL après l'examen collégial, sous l'autorité de la direction.

Assises des risques naturels

Lundi 25 mars à Montpellier, le ministre de la Transition écologique et solidaire a ouvert les Assises nationales des risques naturels.



Préparée par la DGPR, avec l'appui de la DREAL Occitanie, cette séquence de deux jours a été l'occasion de réunir les services de l'État, les élus, les associations, dans une région encore sous le coup des inondations d'octobre 2018 survenues dans l'Aude. Ces assises ont réuni plus de neuf-cents participants, des tables rondes et des communications de grande qualité.

Le ministre a également rencontré les partenaires économiques de l'étang de Thau fortement mobilisés par les questions de qualité de l'eau indispensable à l'élevage des huîtres, mais aussi au tourisme et à la pêche. Il a poursuivi sa visite par une visite du SPC Grand Delta à la DDTM du Gard à Nîmes, avec une démonstration des outils de prévision des crues dites cévenoles qui frappent régulièrement notre région.

Exercice de mise en place du batardeau de l'écluse Saint-Pierre



Batardeau de l'écluse Saint-Pierre (Haute-Garonne)

Le travail d'inspection sur le système d'endiguement de Toulouse s'est conclu le 7 février 2019. En effet, la protection contre les inondations de certains quartiers de Toulouse repose en partie sur la mise en place de batardeaux, notamment celui de l'écluse de Saint-Pierre, lorsque la montée des eaux atteint un niveau défini dans le Plan Inondation communal. En présence des services de la Mairie et de Toulouse Métropole, ainsi que de la DDT de la Haute-Garonne, les agents de VNF, gestionnaire de l'ouvrage, ont réalisé un exercice « grandeur nature » de mise en place du batardeau de l'écluse Saint-Pierre, sous la supervision du service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL. Cet exercice concluant a permis d'affiner certains points d'organisation. L'essentiel des questionnements repose sur la pérennisation de ce dispositif, dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.



Ouvrages de prévention des inondations

Séminaire régional

Le 8 octobre 2019, la DREAL Occitanie et le Conseil régional ont organisé, en lien avec les DDT(M) d'Occitanie, une journée d'échange autour du thème des ouvrages

de prévention des inondations (ouvrages de protection contre les inondations, digues, barrages écrêteurs de crues) au domaine Montplaisir à Narbonne.

Cette journée d'information et d'échanges a réuni 130 personnes: collectivités (communautés de communes, syndicats de bassins versants, EPTB, Départements, Région...) et services de l'État (DDT(M), DREAL, DGPR).

Elle s'est déroulée en deux temps:

- interventions de l'État pour exposer l'actualité réglementaire particulièrement fournie et des guides d'aide pour la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs;

- interventions de collectivités pour présenter l'état de leurs réflexions sur les systèmes d'endiguements et les aménagements hydrauliques.

Les séquences d'échanges qui ont suivi chaque intervention ont permis d'améliorer la compréhension collective des nouvelles dispositions réglementaires.



Digue à empiérement

Renforcer la sécurité des personnes et des biens, c'est aussi:

- l'information du public sur le site de Croix de Pallières, ancien site minier;
- le suivi de la pollution à l'arsenic dans la vallée de l'Orbiel;
- un audit poussé sur le contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques.



Barrage de Miguelou (Hautes-Pyrénées)



DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE AU SERVICE DE NOS MISSIONS

Une journée d'inter-comparaison des matériels d'hydrométrie

Du fait de sa rareté, le partage de la ressource en eau constitue un enjeu du territoire occitan. En période d'étiage, la qualité des données de débits produites par les équipes d'hydromètres de la DREAL dépend directement du bon fonctionnement des matériels de mesures. Les courantomètres et moulinets jaugeurs sont donc régulièrement contrôlés par intercomparaison. Il s'agit de faire mesurer par l'ensemble des laboratoires un débit stable afin de vérifier qu'aucun appareil ne s'éloigne significativement de la moyenne des valeurs mesurées.

Un laboratoire est constitué d'un couple formé par les opérateurs et le matériel de jaugeage.

En 2019, pour la seconde année consécutive, le SPC Méditerranée ouest a sollicité l'autorisation de l'Association Syndicale Autorisée du Canal de Corbère, dans les Pyrénées-Orientales, pour organiser une campagne d'intercomparaison de matériels de jaugeage d'étiage. L'opération s'est déroulée le 22 mai 2019 sur la portion la plus à l'amont du canal, à la sortie du barrage de Vinça. Vingt-six participants d'Occitanie étaient invités à se joindre à cette campagne de contrôle : Syndicats de bassins versants, de la Compagne d'aménagement des coteaux de Gascogne et des deux unités d'hydrométrie de la DREAL. Le fonctionnement de vingt-et-un appareils de mesure de débit a été contrôlé. Chaque laboratoire devait réaliser trois jaugeages sur sa section. À l'issue de cette intercomparaison, un laboratoire présentait un biais significatif qui a pu être résorbé à l'issue des essais.



Mesures hydrométriques dans le canal de Corbère (Pyrénées-Orientales)



Au-delà des résultats individuels de chaque laboratoire, les opérations d'intercomparaisons constituent des moments d'échanges privilégiés qui permettent à l'ensemble de la communauté des hydromètres occitans de progresser sur la base de bonnes pratiques partagées.

Stratégie régionale des risques naturels en Occitanie

Les évènements meurtriers récents, crue dans l'Aude du 15 octobre 2018 et feux de forêt de l'été 2019, rappellent à tous l'urgence à agir collectivement face au changement climatique. L'occurrence et l'intensité des phénomènes extrêmes, le risque inondation, majeur en Occitanie, demandent aux services de l'État des réponses adaptées au moyen de différents leviers.

Ces réponses doivent être ciblées sur les zones les plus exposées, mobiliser les services de l'État départementaux, régionaux, de zone et les établissements publics experts, tout en s'articulant avec les collectivités locales détentrices des compétences GEMAPI et aménagement du territoire. La circulaire du Premier Ministre du 24 juillet 2018 réaffirme la prévention des risques naturels comme mission prioritaire de l'État et l'instruction du Gouvernement du 6 février 2019, détaille notre feuille de route 2019-2021 pour la prévention des risques naturels.

La stratégie régionale de prévention des risques naturels 2019-2021 décline cette feuille de route nationale au regard des spécificités de l'Occitanie. Les préfets sont amenés à la décliner par département, et à définir les actions à conduire, pour mobiliser les services et les partenaires du territoire. Chaque préfet utilise les leviers à sa



Pont emporté par la crue des Pyrénées garonnaises - 18 et 19 juin 2013

disposition sur les différentes parties du territoire, en urbanisme et en matière de prévention des risques, parmi lesquels les Plans de Prévention des Risques (PPR) sur les secteurs les plus exposés, le Porter à Connaissance (PAC) et l'activation de l'article R-111.2 du code de l'Urbanisme pour activer le principe de précaution auprès des maires et des EPCI. L'affichage des objectifs poursuivis et des moyens utilisés pour les atteindre détermine l'action de l'État dans le domaine des risques naturels et les priorités qui doivent nécessairement être établies. Informer, encadrer, prévenir, financer, alerter, contrôler, surveiller, accompagner, secourir : les réponses de l'État sont multiples et sont d'autant plus efficaces qu'elles sauront être fortes et cohérentes entre elles.

Schéma régional des carrières

L'année 2019 a permis de passer une étape importante dans l'élaboration du Schéma régional des Carrières. Lors du COPIL du 23 septembre 2019, à l'issue des travaux collaboratifs menés par les cinq groupes de travail thématiques, l'état des lieux et l'analyse des enjeux environnementaux et économiques ont été présentés et la phase 2 du schéma a été lancée.

Cette phase 2 consiste à réaliser une prospective à douze ans, à élaborer des scénarios d'approvisionnement en granulats pour la région puis à déterminer le



scénario de référence. Les premiers ateliers de travail se sont tenus le 2 décembre 2019 à Carcassonne. Les acteurs des différents collèges, administration, collectivités, professionnels et associatif, ont déterminé des objectifs à atteindre et des méthodes de travail, visant à une approche régionale, qui sera complétée lors des prochains groupes de travail par des travaux sur les stratégies d'approvisionnement à partir de quatre territoires cohérents et de mêmes enjeux : Grand Ouest (Toulouse et sa zone d'influence), Sud Massif Central, Gard et Hérault, plaine du Roussillon.

Études multimodales

Afin de travailler à la résorption des difficultés de mobilité du quotidien dans l'aire urbaine toulousaine, l'État, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et TISSÉO Collectivités, ont décidé de réaliser des études prospectives multimodales, qui mobilisent un montant total de 3 M€ (inscrit au Contrat de plan État-Région 2015-2020). Les cinq partenaires se sont alliés pour rechercher les solutions de mobilité pertinentes en articulant les diffé-

rents modes de déplacement et en utilisant au mieux les infrastructures existantes, tout en anticipant les aménagements futurs. Les études prospectives multimodales permettent d'appréhender de manière globale, par des modélisations, les effets que pourront avoir les différents projets sur la mobilité à court, moyen et long terme. Au travers de cette démarche, les partenaires affirment leur volonté d'avoir une action concertée et coordonnée en réponse aux problèmes de mobilité des populations en zone urbaine, périurbaine et rurale, pour un développement plus équilibré des territoires.



Carrière de Luzenac (Ariège)





Le réseau des SIG

En septembre 2018, les services « Systèmes d'informations géographiques » (SIG) des DDT(M), de la DRAAF et de la DREAL se réunissaient pour convenir ensemble de la constitution d'un réseau dédié au SIG.

À l'issue de cette réunion, une note d'organisation du réseau et une feuille de route ont été proposées et validées par le directeur. Le 11 avril 2019 se tenait la première réunion de ce réseau avec au programme une réflexion sur la mobilisation des données foncières avec l'objectif de mutualiser les méthodes de travail. Elle fut l'occasion de nombreux retours d'expérience: « Fiches agricoles » par la DDT du Tarn-et-Garonne; « Tache urbaine » par la DDTM de l'Hérault et la DDT de l'Aveyron; « Mesures de consommation foncière et suivi du SCOT de la vallée de l'Ariège » par la DDT de l'Ariège.

Afin de poursuivre dans cette dynamique, la décision a été prise de mettre en place un espace de capitalisation pour que les services puissent confronter leurs méthodes en vue de les améliorer. Une deuxième réunion du réseau s'est tenue à Carcassonne en juin.

ITO, un nouvel outil créé pour vous

L'outil ITO (Indications territoriales en Occitanie) vient d'être créé par la DREAL. Il est disponible sur Picto.

L'outil Picto a été créé par la DREAL, sous l'autorité du préfet de région et pour l'ensemble des services de l'État en Occitanie. Proche d'un outil couramment appelé base communale, ITO est utilisable par toutes et tous. À partir d'une maille géographique (commune, département, SCOT, EPCI ou pays) il indique la liste des items réglementaires ou informatifs qui s'applique sur cette maille. La liste qui s'affiche à l'écran peut être éditée en .odt ou .pdf pour en conserver le résultat. Ces items sont issus d'une partie du patrimoine de Picto (environs cent-vingt couches de données début 2019 accessibles en ligne sur <http://www.picto-occitanie.fr>).

Accueil • Données communales • Outil de base communale

Rechercher dans le site

Picto-Occitanie

ACCUEIL CARTES DONNÉES THÉMATIQUES GÉOSERVICES

Outil de base communale

Configurations :

Indications Territoriales en Occitanie (ITO)

ITO (INDICATIONS TERRITORIALES EN OCCITANIE)

Cette application donne une indication des zonages réglementaires ou informatifs sur une entité administrative donnée. Ces zonages sont issus d'une partie du patrimoine de PICTO.

AVERTISSEMENTS :

- Les zonages retenus sont définis par leur géographie et ne sont pas issus d'un système d'information qui les liste par commune. Cette géographie est issue d'une numérisation faite par un opérateur, avec la technique, son interprétation et la gestion du référentiel utilisés. Ainsi, le croquis géographique par commune peut déterminer à tort des zonages ou en omettre.
- La méthode ITO ne retient pas les objets strictement à l'intérieur d'une bande de 30 m autour du périmètre de la commune. Ceci pour réduire les erreurs de numérisation aux frontières des communes.
- Les résultats ITO ne se substituent pas aux définitions réglementaires et informatives des zonages, l'opérateur doit se référer aux documents officiels pour interpréter le résultat.
- ITO contient les données suivantes : Ito sur Internet à créer.
- Seule une partie du patrimoine de PICTO-Occitanie est utilisée dans cet outil.

LOCALISATION

Rechercher 4,054 communes (1 à 10) Filtrer par fichier Voir la sélection Voir la sélection

Code INSEE	Communes	Département	EPCI	SCOT	PAYS	
3401	Abeilhan	HERAULT	CC Lev. Avant-Monts	Biternois		<input type="checkbox"/>
6501	Adast	HAUTES-PYRENEES	CC Pyrénées Vallées des Gaves		Vallées des Gaves	<input type="checkbox"/>
6502	Adh	HAUTES-PYRENEES	CA Turles-Lourdes-Pyrénées		Vallées des Gaves	<input type="checkbox"/>
6503	Adervielle-Pouchergues	HAUTES-PYRENEES	CC Aure Louron		Nestes	<input type="checkbox"/>
3402	Adressac	HERAULT	CA Hérault-Méditerranée	Biternois		<input type="checkbox"/>
3101	Agassac	HAUTE-GARONNE	CC Cœur et Cadrans du Comté		Comté des Pyrénées	<input type="checkbox"/>
3403	Agde	HERAULT	CA Hérault-Méditerranée	Biternois		<input type="checkbox"/>
3404	Agès	HERAULT	CC du Hérault au Caroux		Haute Langodon et Vignobles	<input type="checkbox"/>
1201	Agon-d'Aveyron	AVEYRON	CC du Pays de Salers		Monts et Lacs du Lézouze	<input type="checkbox"/>
3405	Agropis	HERAULT	CC des Cèvennes Gersanoises et Surmoutans		Alpique Cévennes Valdaine	<input type="checkbox"/>

Articles 21 communes Précédent 1 2 3 4 5 ... 406 Suivant

THÉMATIQUE

OPTIONS

RECHERCHER

Meilleurs liens
Plan du site
Contacts

PICTO Occitanie
SCAF Occitanie
1, place Saint-Étienne 31038 Toulouse



Maintien des accréditations diatomées et invertébrés, extension macrophytes



Le laboratoire d'hydrobiologie a obtenu en 2019 le maintien de ses accréditations et agréments concernant les compartiments invertébrés et diatomées ainsi que l'extension aux macrophytes (plantes aquatiques) au titre de la norme NF EN ISO/IEC /17025 de décembre 2017. Le laboratoire a poursuivi son rôle d'expertise et d'appui à la surveillance de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les trois districts d'Occitanie (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée et Loire-Bretagne).

Développer la connaissance au service de nos missions, c'est aussi :

- le « Vu à la Doc' » ;
- le dépliant « Zone d'inondation potentielle » ;
- la revue annuelle « Parlons-en » ;
- la réalisation d'une étude d'impact sur l'emploi d'un développement de l'éolien flottant au large de l'Occitanie.

Le groupe régional santé environnement

Associant les principaux acteurs de la santé environnementale d'Occitanie, il s'est réuni, le 21 novembre 2019, pour faire un point sur la mise en œuvre du plan régional santé environnement adopté le 13 décembre 2017 pour cinq ans.

L'occasion, à mi-parcours, de faire un point d'étape des actions engagées dans la région. Elisabeth Toutut-Picard, députée de Haute-Garonne, présidente du Groupe Santé Environnement (GSE), participait à cette réunion et a présenté les principales orientations du plan national santé environnement 4 (PNSE4).



Gorges de l'Hérault



ASSURER NOTRE FONCTIONNEMENT ET NOTRE EXPERTISE ET GARANTIR LA COHÉSION ET LA CONVIVIALITÉ

Qualité : le nombre d'auditrices et auditeurs renforcé



Six nouvelles auditrices et auditeurs internes ont rejoint l'équipe en 2019, portant à seize le nombre d'auditrices et auditeurs internes à la DREAL Occitanie. Ils ont suivi les formations dispensées par les CVRH d'Aix-en-Provence et de Toulouse, et pour préparer la campagne d'audits, la responsable Qualité les a réunis pour une visioconférence aux Ateliers de Toulouse et Montpellier le 14 novembre 2019.

Les audits internes participent à l'amélioration continue, pilier de la démarche qualité de la DREAL Occitanie. Au travers de leur regard extérieur, leur rôle est de déterminer si nos missions sont réalisées selon les exigences que nous nous sommes fixées en recueillant des informations objectives. Les auditrices et auditeurs internes contribuent ainsi à nous assurer de ce que le système

de management est mis en œuvre de manière efficace, et à l'identification de pistes d'amélioration dans nos méthodes de travail.

Qualité de vie au travail

Lancement de la démarche

La DREAL s'est engagée dans l'élaboration d'un plan d'amélioration des conditions de travail. Le 25 juin 2019, le directeur invitait les agentes et agents de la DREAL à contribuer à la première phase de cette démarche. Plusieurs groupes de travail ont été organisés et une enquête a été lancée en juin pour établir un diagnostic qui servira de base à l'élaboration du plan d'action.





Qualité des actes d'inspection

Revue du processus

Une année riche en la matière marquée par:

- La corédaction DGPR / DREAL Occitanie du nouveau guide des visites d'inspection national. Décision prise à l'issue du séminaire DGPR national.
- La deuxième revue de processus de notre procédure inspection en Occitanie qui a dû être mise en conformité avec le nouveau guide national.
- L'organisation de près de dix ateliers sur ce sujet pour faciliter l'appropriation par les agents: lors du séminaire régional; dans cinq des sept UID Occitanie lors de réunions des inspecteurs consacrées à ce sujet; en web-conférence de présentation des guides; lors des deux réunions DRI, avec les chefs d'UID d'avril et de septembre.

Site de Montmorency

Incendie du tableau électrique

Le 23 octobre 2019, le site Montmorency de Montpellier a été entièrement privé d'alimentation électrique à la suite d'un incendie à l'intérieur du poste transformateur haute tension / basse tension. Aussitôt la situation maîtrisée, dans un challenge technique et logistique, l'installation a été remise en fonctionnement provisoire grâce à la livraison d'un groupe électrogène de grande puissance. Ainsi dès le lendemain de l'avarie, plus de trois-cents agents occupant le bâtiment retrouvaient électricité, informatique, téléphonie et chauffage et pouvaient reprendre

normalement leurs missions. À l'issue d'un mois de travaux et l'obtention de plus de 86 000€ d'AE accordés en toute urgence par la préfecture de région, le site de la DREAL de Montmorency a bénéficié d'une alimentation électrique définitive rénovée et sécurisée et a pu ainsi accueillir à temps les trente-cinq agents et agentes de la DIR Méditerranée nouveaux occupants du site.



Cet incident a mis en évidence l'intérêt de la mise en œuvre du plan de continuité d'activité et des actions garantissant la disponibilité des moyens support.

Système d'information

Mise en place d'architectures de virtualisation identiques



Afin d'homogénéiser les pratiques en matière d'administration des données, mais aussi d'anticiper l'obsolescence des serveurs et dans le cadre du Plan de continuité d'activité, la DREAL a déployé deux architectures de virtualisations identiques à Toulouse et à Montpellier pour y transférer les plans de classement bureautique des directions. Toutes les données sont maintenant redondées et disponibles en permanence y compris en cas de défaillance sur un des sites.



Manage'Up

Dans le cadre de la démarche Manage'Up pilotée et animée par le secrétariat général de la DREAL, l'année 2019 a vu se concrétiser la création de deux espaces de travail « différents » pour inspirer et inciter à des évolutions dans les pratiques et renouveler les échanges professionnels vers des modes plus collaboratifs, favorisant la transversalité, libérant la créativité et l'intelligence collective pour plus de bien-être au travail.



Inaugurées en juin 2019, les deux salles baptisées *Atelier*, à Toulouse et Montpellier, sont accessibles à tout.e.s agent.e.s de la DREAL sur réservation ou en « accès libre ». Des échanges professionnels à distance sont également possibles, les salles étant dotées d'un équipement technique dédié. Après quelques mois d'utilisation, le taux d'occupation est plutôt bon et les espaces sont appréciés par leurs utilisateurs.

D'autre part, le SG a mis en place, dans le cadre de l'accompagnement au changement, l'heure du Manage'Up à destination de la communauté des managers et dédiée à leur développement professionnel.

Après un recueil des besoins à l'été 2019, les premiers ateliers ont eu lieu à partir de septembre au rythme de un par mois et par site. Deux formats proposés : des ateliers dits « thématiques » qui comprennent apports et partage de concepts et d'outils autour d'une thématique identifiée en lien avec le métier et la posture de manager et des séances découverte du codéveloppement. Au regard des retours qualitatifs très positifs des évaluations des participants, le dispositif est apprécié et répond à un vrai besoin. D'autres ateliers sont programmés pour le premier semestre 2020.

Réorganisation des missions support

À la suite de la création de la DREAL Occitanie, le directeur a décidé de réorganiser les services support pour donner plus de lisibilité et optimiser leur fonctionnement en les adaptant au nouveau contexte.

La préfiguration des nouveaux services s'est déroulée dès le début de l'année 2019, avec un principe de cohésion et de solidarité entre les deux sites principaux de Toulouse et de Montpellier et une concertation avec les agents. Les nouvelles entités ont été mises en place au 1^{er} septembre 2019.

La nouvelle organisation comprend trois entités : le cabinet de direction et de communication placé auprès de la direction ; le secrétariat général reconfiguré tourné vers les activités support de la DREAL ; la direction d'appui régional dont le périmètre d'action est tourné vers l'ensemble des services portant, en Occitanie, les politiques publiques du pôle ministériel MTES-MCTRCT



La direction d'appui régional est organisée sur deux sites à Toulouse et à Montpellier, les assistantes de service social régional parfois basées dans les départements. La DAR est composée des divisions ressources humaines mutualisées, comptabilité publique mutualisée, animation et carrière, pilotage des moyens et mobilité ; du service social régional et de la médecine de prévention.

RENOIRH: un nouvel outil des ressources humaines

Le pôle ministériel a décidé de retenir le SIRH Renoirh. Cette application doit apporter plus de dématérialisation, sécuriser les actes et améliorer l'efficacité RH et l'offre de service aux gestionnaires et aux agents. Déployée



en région, cette application est entrée dans une phase de développement opérationnel sur le terrain en 2019. À partir de juin 2019, l'activité paye des 2000 agents gérés par la DREAL en Occitanie a basculé sous ce nouveau logiciel au terme d'importants travaux de fiabilisation de données effectués par la division des ressources humaines mutualisées (DRHM) de la DREAL. Cette bascule s'est bien passée, aucune anomalie majeure n'a été signalée lors de cette opération.



RenoIRH

Re Nouveau de l'Outil
Interministériel de gestion des
Ressources Humaines

Tous les agents de la DRHM ont été formés au nouveau logiciel et à des actions RH pour permettre un maintien et un développement des compétences. Les formations des Bureaux des ressources humaines en directions départementales et dans les services partenaires ont été assurées par des formateurs internes de la DREAL. En 2020, les opérations de bascule se poursuivront avec le processus Mobilité en région Occitanie, avec les mêmes objectifs de simplification, de dématérialisation et de poursuite de la modernisation de la filière RH.

Service facturier

Dès le 1^{er} avril 2019 en Occitanie

Après plusieurs années de préparation, les conventions de passage au Service facturier au niveau de la chaîne

comptable ont été signées entre la DREAL, la DRAAF, la DRFIP, tous les départements et toutes les unités opérationnelles. Les procédures et les méthodes de travail ont convergé entre les équipes de la DCPM et de la DRFIP dans un objectif d'efficience.



Assurer notre fonctionnement et notre expertise et garantir la cohésion et la convivialité, c'est aussi :

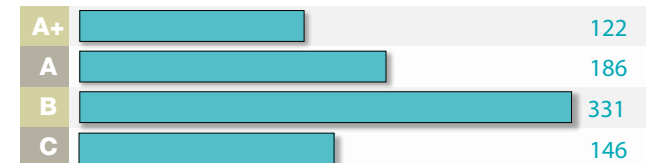
- la cérémonie des vœux ;
- des journées de convivialité ;
- deux réunions d'accueil des nouveaux arrivants à Toulouse et Montpellier ;
- l'inauguration des ateliers ;
- le séminaire « Se Réinventer Ensemble » ;
- les collèges de directeurs ;
- le départ de Didier KRUGER ;
- l'arrivée de Patrick BERG.

La DREAL Occitanie en quelques chiffres

AU 31 DÉCEMBRE 2019

785 agents dont **396** hommes ^{50,4%}
389 femmes ^{49,6%}

EFFECTIFS PHYSIQUES



ÂGE **48,9** ans

50 ▶ **53%**
64 ans

187 agentes et agents télétravaillent

17,2%

à temps ^{50%}
partiel à ^{90%}

dont **70%**
en mode hebdomadaire

dont **61%**
sur un rythme hebdomadaire



Gorge du Tarn, Hauterives (Lozère)



GLOSSAIRE

AEAG :	Agence de l'eau Adour-Garonne	DRFIP :	Direction régionale des finances publiques	SCHAPI :	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
ARRE :	Agence en réseau régionale des études	EDF :	Électricité de France	SCoT :	Schéma de cohérence territoriale
ARS :	Agence régionale de santé	EFGL :	Éolienne flottante golfe du Lion	SDAGE :	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
CCI :	Chambre de commerce et d'industrie	EPCI :	Établissements publics de coopération intercommunale	SDAGE-PDM :	Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux - Programme de mesures
CEREMA :	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	EPF :	Établissement public foncier	SDIS :	Service départemental d'incendie et de secours
CGEDD :	Commissariat général de l'environnement et du développement durable	GEMAPI :	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations	SG :	Secrétariat général
CNM :	Contournement Nîmes Montpellier	ICPE :	Installations classées pour la Protection de l'environnement	SGAR :	Secrétariat général des Affaires régionales
CODER-T :	Comité de direction régionale en région, dédié aux territoires	IGN :	Institut géographique national	SPC :	Service de prévention des crues
CODAF :	Comité opérationnel départemental antifraude	LOM :	Loi d'orientation mobilité	SNCF :	Société nationale des chemins de fer
CRHH :	Comité régional Habitat Hébergement	MCTRCT :	Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	TER :	Train express régional
CVRH :	Centre de valorisation des ressources humaines	MISEN :	Mission interservices de l'eau et de la nature	TGV :	Train à grande vitesse
DDCSPP :	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations	MTES :	Ministère de la Transition écologique et solidaire	UiD :	Unité interdépartementale
DDPP :	Directions départementales de la protection des populations	PAPI :	Programme d'action de prévention des inondations	UNESCO :	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization</i>)
DDT :	Direction départementale du territoire	PCAET :	Plans climat air énergie territoriaux	VNF :	Voies navigables de France
DDT-M :	Direction départementale du territoire et de la mer	PICTO :	Portail interministériel de la connaissance du territoire en Occitanie	VHU :	Véhicule hors d'usage
DGPR :	Direction générale prévention des risques	PLUi :	Plan local d'urbanisme intercommunal		
DIRECCTE :	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	PPA :	Plan de prévention de l'atmosphère		
DRHM :	Direction des ressources humaines et des moyens	PPI :	Plan particulier d'intervention		
DIRMC :	Direction interdépartementale des routes Massif Central	PPRT :	Plan de prévention des risques technologiques		
DIRMed :	Direction interdépartementale des routes Méditerranée	PRFB :	Programme régional de la forêt et du bois		
DIRSO :	Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest	PRPGD :	Programme régional de prévention et de la gestion des déchets		
DRAAF :	Direction régionale de l'alimentation, de l'agri-	PRSE3 :	Plan régional santé environnement 3		
		PTGE :	Projet de territoire de gestion de l'eau		
		SARE :	Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique		

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie

Siège Cité administrative

1, Rue de la Cité administrative – CS 80002
31074 Toulouse Cedex 9

Tél : 33 (0)5 61 58 50 00

Site Montmorency

520, Allée de Montmorency, CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Tél : 33 (0)4 34 46 64 00

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/

